

条約

TH

10

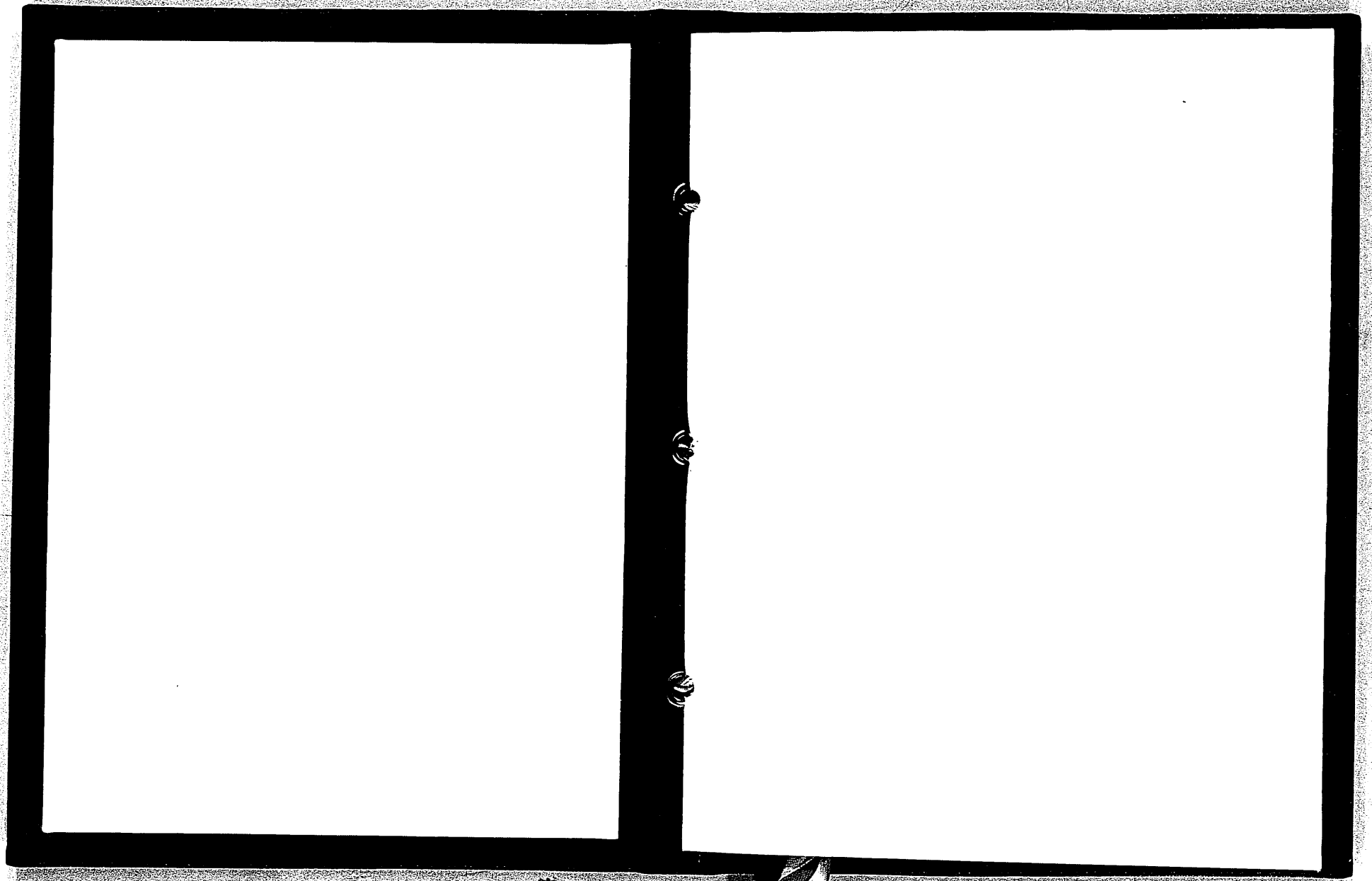


夕日國第拾号の三  
秘儀了解事項

条約

TH

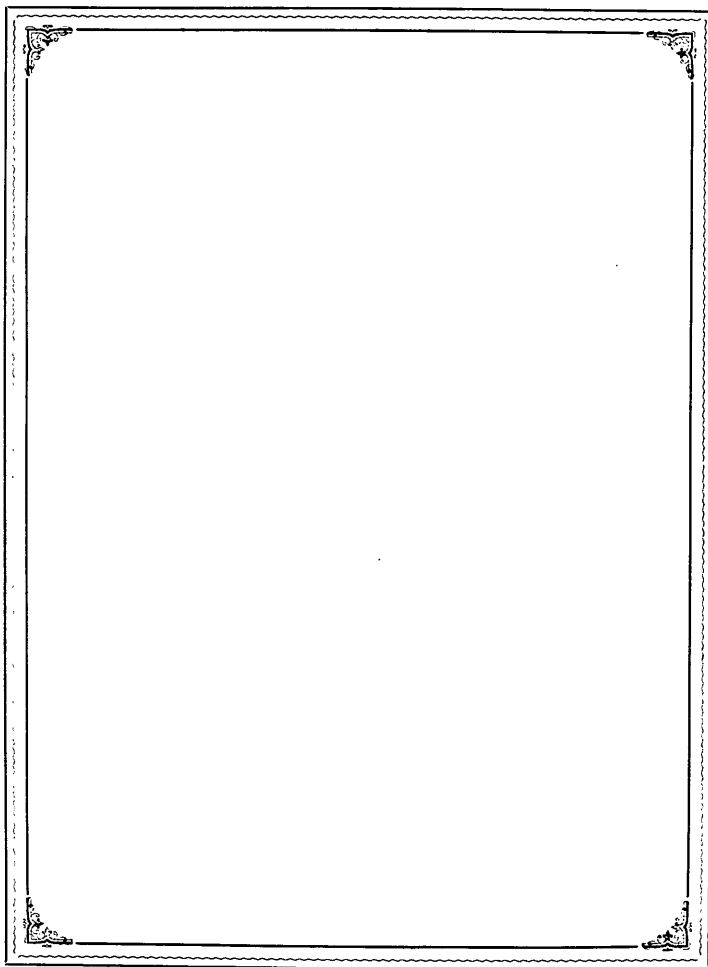
10



TERMES D'ENTENTE SECRETS  
ANNEXÉS AU PACTE D'ALLIANCE  
ENTRE LE JAPON ET LA  
THAÏLANDE

1. Le Japon collaborera avec la Thaïlande en vue de réaliser les revendications territoriales de la Thaïlande.

2. L'état de guerre existant déjà entre le Japon d'une part et les Etats-Unis d'Amérique et la Grande Bretagne d'autre part, la Thaïlande prêtera immédiatement au Japon l'aide prévue à l'article 2 du Pacte d'Alliance. Il est entendu que ladite aide comprend les mesures de collaboration de la part de la Thaïlande, visées par l'alinéa premier de l'Arrangement du 8 courant.



3. Les deux Gouvernements, reconnaissant que les contenus de l'Arrangement du 8 courant sont entièrement couverts par le Pacte d'Alliance et les présents Termes d'Entente, se conviennent de mettre fin audit Arrangement dès la mise en vigueur du Pacte d'Alliance et de ne pas publier ledit Arrangement dans l'avenir.

En foi de quoi, les soussignés dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé les présents Termes d'Entente.

Fait en double exemplaire, à Bangkok, le vingt-et-unième jour du douzième mois de la seizième année de Syôwa, correspondant au vingt-et-



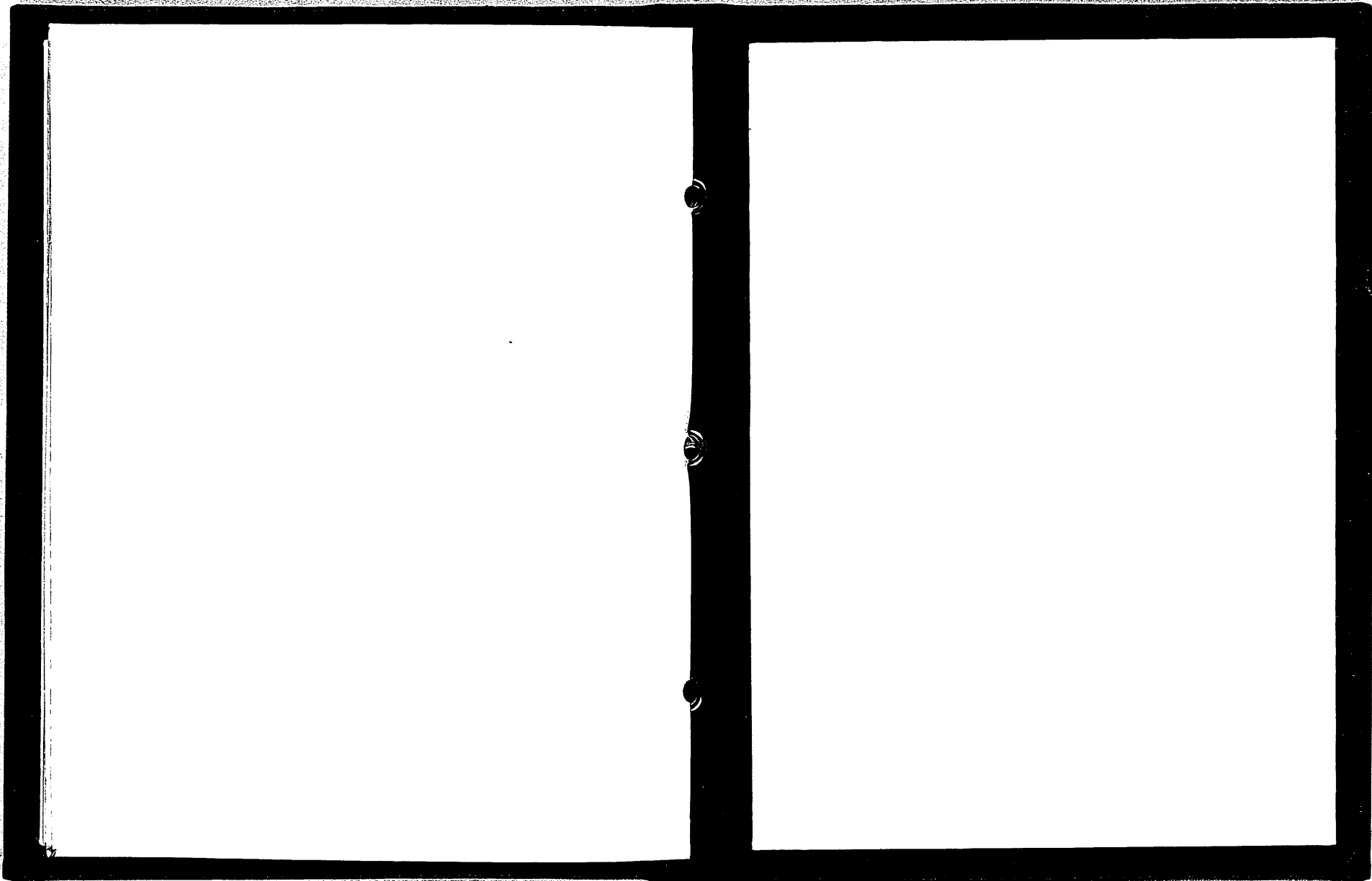
unième jour du douzième mois de la  
deux mille quatre cent quatre-vingt  
quatrième année de l'ère bouddhique.

*L'Ambassadeur Extraordinaire et  
Plénipotentiaire du Japon.*

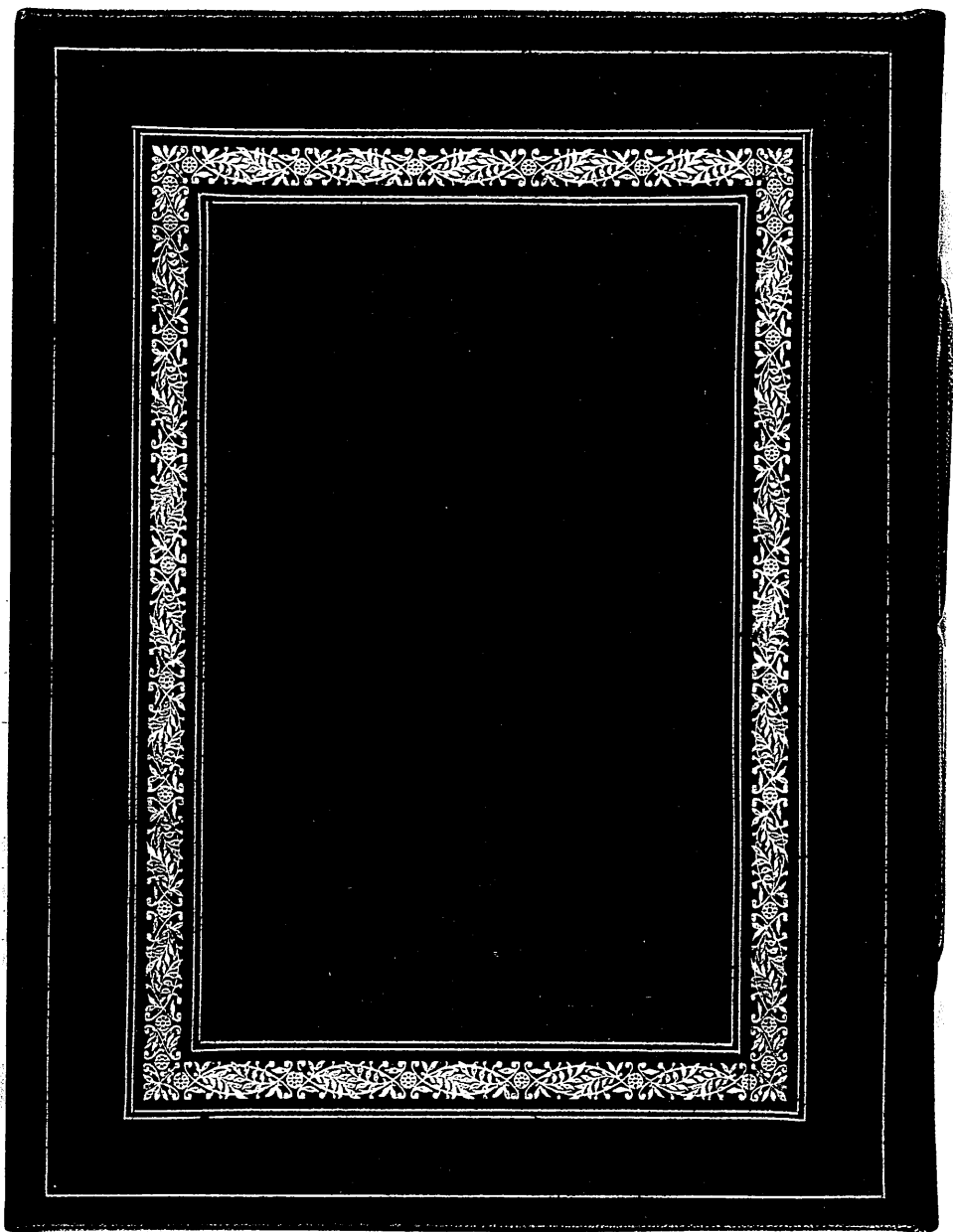
坪上 貞二

*Le Président du Conseil des Ministres  
et Ministre des Affaires Etrangères  
de la Thaïlande.*

P. Pibul asonggray  
J. ฟู่ออสจ.



条約 TH 10



条約

TH

10